

25 chambres, des maisons à appartements n'ayant pas plus de 4 familles. Une fois par semaine pour les autres endroits non désignés plus haut à la discrétion des commissaires du district.

L'enlèvement se fait avec des voitures recouvertes d'un canvas, et sont jetées dans les bas-fonds.

Rebuts. — L'enlèvement se fait une fois par semaine à la discrétion des commissaires du district. On vend ce qui peut être vendu et le reste est détruit à l'incinérateur par un contracteur.

Ottawa. — Les propriétaires doivent avoir 3 réceptacles pour les 3 catégories de déchets. Capacité de 75 livres. L'enlèvement se fait une fois la semaine par un contracteur, excepté les gadoues qui doivent être enlevées 2 fois la semaine pendant l'été. Le contracteur transporte les gadoues à l'usine incinératrice sur l'avenue Lee. Les rebuts sont transportés aux dépôts désignés. Les cendres sont mis sur les chemins ou tout autre place désignée, mais le contracteur n'est pas obligé de délivrer une quantité moindre de 20 voyages à aucun endroit.

Le contrat se donne pour 3 ans.

Winnipeg. — Les gadoues sont collectées dans des voitures boîtes en bois et ne sont nullement ce qu'elles devraient être pour transporter cette catégorie de déchets. La plupart des voitures sont saturées de liquide sanieux, coulent et sont défectueuses. Des voitures étanches devraient être fournies, l'intérieur devrait être imperméable, et faites pour basculer.

Les cendres sont déposées dans les bas-fonds.

Gages:	Voitures à gadoues, 9 heures	\$5.40
	Voitures, cendre et canistre	5.85
	Aide (gadoues)	2.00

Disposition. — 2 fours crématoires appartenant à la ville.

1 Incinérateur Décarie.